



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le

07 AOÛT 2014

BUREAU DES INSTALLATIONS ET DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS  
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

-----  
Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.84.35.42.74

✉ [vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr)

N°451-2013 A

### AVIS D'ENQUÊTE

---

#### SOCIÉTÉ EARL FERME DE ROQUEROUSSE

---

#### Exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur le territoire de la commune de Salon-de-Provence

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 5 août 2014, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée, à titre de régularisation administrative, par la Société EARL FERME DE ROQUEROUSSE - siège social Route de Jean Moulin – 13300 Salon-de-Provence, en vue d'être autorisée à exploiter un élevage de poules pondeuses à la Route de Jean Moulin, Mas de Roquerousse – 13300 Salon-de-Provence.

Le projet consiste à exploiter un élevage de poules pondeuses dont vingt mille sont élevées en batterie standard et sont regroupées dans un bâtiment, et quinze mille sont élevées en plein air dans un bâtiment ayant accès à un parcours extérieur. La production annuelle de dix millions sept cent mille œufs se décompose en quatre millions cinq cent mille œufs « plein air » et six millions deux cent mille œufs « standards ». 20 % des œufs sont conditionnés sur le site, et les 80 % restants le sont dans un centre de conditionnement extérieur.

Ce dossier contient une étude d'impact que le public peut consulter sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 24 juillet 2014 qui est consultable à cette même adresse et qui est joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - porte 420 - Boulevard Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20 (Téléphone : 04.84.35.40.00/42.74).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Daniel RENARD**, Ingénieur Topographe – Géomètre expert foncier – Ingénieur Européen, et est désigné **Monsieur Robert ANASTASI**, DDAFF d'Avignon - Ingénieur Equipement et Aménagement Rural Eco Conseiller, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

.../...

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairies de Salon-de-Provence, d'Alleins, d'Aurons, d'Eyguières et de Lamanon, **du lundi 15 septembre 2014 au vendredi 17 octobre 2014 inclus, pour une durée de trente-trois jours**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions peuvent être également adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Salon-de-Provence siège de l'enquête et sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Daniel RENARD recevra personnellement les observations des intéressés en mairies de :

**SALON-DE-PROVENCE (Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement -Immeuble le Septier – Rue Lafayette – 13300 Salon-de-Provence) :**

- le lundi 15 septembre 2014 de 9h à 12h
- le mardi 23 septembre 2014 de 14h à 17h
- le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 de 9h à 12h
- le jeudi 9 octobre 2014 de 14h à 17h
- le vendredi 17 octobre 2014 de 14h à 17h

**ALLEINS (Hôtel de Ville – Cours Victor Hugo – 13980 Alleins) :**

- le mercredi 15 octobre 2014 de 13h30 à 16h30

**AURONS (Hôtel de Ville – Rue de la Mairie – 13121 Aurons) :**

- le mercredi 8 octobre 2014 de 14h à 17h

**EYGUIERES (Hôtel de Ville – Rue du Couvent – 13430 Eyguières) :**

- le jeudi 16 octobre 2014 de 14h à 17h

**LAMANON (Le Cabaret – Place du Cabaret – 13113 Lamanon) :**

- le mardi 7 octobre 2014 de 14h à 17h

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les soins des mairies concernées au niveau de ces mairies et dans un rayon de trois kilomètres autour de l'établissement, et par les soins du demandeur au niveau des lieux prévus pour la réalisation du projet, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et jusqu'à la fin de l'enquête.


Ces formalités devront être attestées par un certificat des mairies concernées.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> et également pendant toute la durée de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'une décision individuelle par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été réalisé par la Société EARL FERME DE ROQUEROUSSE (Tél siège social : 04.90.53.87.75) en collaboration avec Madame Céline HOYET du Cabinet Conseil PERFORMA ENVIRONNEMENT (Tél : 04.37.55.34.55).

MARSEILLE, le **07 AOUT 2014**

**\* POUR LE PREFET**  
**Le chef de Bureau,**  
  
**Gilles BERTOTHY**